

Chapitre 1 : La TVA.

Exercice 1 A : SARL Espace de liberté

1/ TVA collectée sur les ventes de marchandises

- 20 % de 200 000 = 40 000
 - 10 % de 120 000 = 12 000
- Somme **52 000**

TVA déductible sur achats d'immobilisations de février

- $6\,000 - (6\,000 / 1.20) = 1\,000$

TVA sur achats de biens et services de février

- $25\,000 + 1\,600 = 26\,600$
-

TVA due au titre du mois de février : $52\,000 - (1\,000 + 26\,600) = 24\,400$

N° compte	Février/ N	Débit	Crédit
411	Clients	372 000	
707	Ventes de marchandises		320 000
44 571	Etat TVA collectée / ventes de marchandises		52 000
		

N° compte	Février / N	Débit	Crédit
2154	Matériel industriel	5 000	
44562	Etat TVA déductible sur immobilisations	1 000	
404	Fournisseurs d'immobilisations		6 000
		

N° compte	Février/N	Débit	Crédit
607	Achats de marchandises	125 000	
44566	TVA déductible sur autres biens et services	25 000	
401	Fournisseurs		150 000
		

N° compte	Févier/N	Débit	Crédit
613	Location	8 000	
44566	TVA déductible sur autres biens et services	1 600	
401	Fournisseurs		9 600
		

N° compte	29/02/N	Débit	Crédit
44571	Etat - TVA collectée	52 000	
44566	Etat - TVA déductible sur autres biens et services		26 600
44562	Etat - TVA déductible sur immobilisation		1 000
44551	TVA à décaisser		24 400
	<i>TVA fin du mois février de l'année N</i>		

N° compte	20/03/N	Débit	Crédit
44551	TVA à décaisser	24 400	
512	Banque		24 400
	<i>Paiement de la TVA du mois de février</i>		

Exercice 1 B : Les établissements Athéna (*)

1 Etablir la balance comptable correspondant aux comptes de TVA concernant le mois d'octobre N. Pour cela, vous pouvez utiliser le modèle ci-dessous :

Balance comptable des opérations

N° des comptes	Libellés	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
4456210	Etat, T.V.A. déductible sur immobilisations d'octobre	118 104,00	
4456610	Etat, T.V.A. déductible sur autres biens et services d'octobre	131 098,00	
4456709	Etat, Crédit de T.V.A. à reporter de septembre	11 829,00	
4457110	Etat, T.V.A. collectée d'octobre		163 872,00
	Totaux	261 031,00	163 872,00

2 Calculez la TVA à payer éventuellement au titre du mois d'octobre N

TVA à payer le 17 novembre N = TVA collectée au mois d'octobre N – (TVA déductible sur opérations du mois d'octobre N + Crédit de TVA à reporter du mois de septembre N)

SOIT : 163 872,00 – (118 104,00 + 131 098,00 + 11 829,00) = - 97 159,00 ce qui constitue en fait une créance sur l'Etat qui sera comptabilisée dans le compte 44567 Etat - Crédit de TVA à reporter
Ce crédit de TVA n'induit aucune sortie de TVA. Cette créance viendra s'imputer sur la dette de TVA future.

3 Passez les écritures concernant les comptes de TVA et, éventuellement, le paiement éventuel (qui devra être effectué le 17 novembre N) de la TVA du mois d'octobre N.

31/10/N			
4457110	Etat, T.V.A. collectée d'octobre	163 872,00	
4456710	Etat - Crédit de TVA à reporter d'octobre	97 159,00	
4456610	Etat, T.V.A. déductible sur autres biens et services d'octobre		131 098,00
4456210	Etat - T.V.A. déductible sur immobilisations d'octobre		118 104,00
4456709	Etat, Crédit de T.V.A. à reporter de septembre		11 829,00
	<i>Déclaration de la TVA au 31/10/N</i>		

4 Présentez la balance comptable des comptes de TVA à la fin du mois de novembre N.

N° des comptes	Libellés	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
4456211	Etat, T.V.A. déductible sur immobilisations de novembre	45 406,00	
4456611	Etat, T.V.A. déductible sur autres biens et services de novembre	143 216,00	
4456710	Etat, Crédit de T.V.A. à reporter d'octobre	97 159,00	

4457111	Etat, T.V.A. collectée de novembre		297 450,00
Totaux		285 781,00	297 450,00

5 Calculez la TVA à payer au titre du mois de novembre N.

TVA à payer le 17 décembre N = TVA collectée au mois de novembre N – (TVA déductible sur opérations du mois de novembre N + Crédit de TVA à reporter du mois d'octobre N)

SOIT : 297 450,00 – (45 406,00 + 143 216,00 + 97 159,00) = 11 669,00

6 Passez les écritures concernant les comptes de TVA et le paiement éventuel (qui devra être effectué le 17 décembre N) de la TVA du mois de novembre N.

30/11/N

4457111	Etat, T.V.A. collectée de novembre	297 450,00	
44551	TVA à décaisser		11 669,00
4456611	Etat, T.V.A. déductible sur autres biens et services de novembre		143 216,00
4456211	Etat, T.V.A. déductible sur immobilisations de novembre		45 406,00
4456710	Etat, Crédit de T.V.A. à reporter d'octobre <i>Déclaration de la TVA au 30/11/N</i>		97 159,00
17/12/N			
44551	TVA à décaisser	11 669,00	
512	Banque <i>Paiement de la TVA à décaisser le 17/12/N</i>		11 669,00

Exercice 1 C : SARL AXEL

TVA collectée au 28/12		60 000
- TVA déductible sur ABS au 28/12		-24 800
-TVA déductible sur achat de MP	100 000 x 20 %	-20 000
-TVA déductible sur réparation camionnette	1 200 – (1 200 / 1,2)	-200
-TVA déductible sur immobilisations au 31/12		-4 000
- crédit de TVA à reporter		2 000,80
TVA due en décembre		8 999,20
Arrondi à		8 999,00

Utilisation du compte 758 Produits diverses de gestion courante

Difficulté de cet exercice : il n'est pas possible déduire la TVA sur un véhicule de tourisme.

31/12			
44571	TVA collectée	60 000,00	
758	Produits divers de gestion courante		0,20
4455	TVA à décaisser		8 999,00
44562	TVA déductible sur immobilisations		4 000,00
44566	TVA déductible sur ABS		45 000,00
44567	Crédit de TVA		2 000,80
<i>Déclaration de TVA du mois de décembre</i>			

Chapitre 2 : Les catégories de charges et de produits.

Exercice 2 A : SARL TECHNOMEUBLES

1/ La SARL Technomeubles exerce de façon indépendante une activité économique, elle est donc assujettie, elle doit verser à l'Etat la TVA collectée lors de son activité. Cependant cette TVA est à la charge du client. Elle peut déduire la TVA payée sur ses acquisitions : la TVA n'est ni une charge ni un produit pour elle, elle est neutre.

2/

Application 1 : CAS technomeuble

N° compte	01/10/N	Débit	Crédit
2154	Matériel industriel	10 000	
512	Banque	15 000	
101	Capital		25 000
	<i>Selon acte n°</i>		

N° compte	02/10/N	Débit	Crédit
2154	Matériel industriel	5 000	
44562	Tva déductible / immobilisations	1 000	
404	Fournisseurs d'immobilisations		6 000
	<i>Facture n° 178</i>		

N° compte	03/10/N	Débit	Crédit
613	Locations	1 000	
44566	TVA déductible / biens et services	200	
512	Banque		1 200
	<i>Quittance n°537 Chèque n° 000941</i>		

N° compte	04/10/N	Débit	Crédit
601	Achats de matières premières	2 000	
44566	TVA déductible / biens et services	400	
401	Fournisseur		2 400
	<i>Facture n ° 245</i>		

N° compte	05/10/N	Débit	Crédit
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000	
44562	TVA déductible / immobilisations	400	
512	Banque		2 400
	<i>Facture n°545 Chèque n° 000942</i>		

N° compte	d°	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives	400	
44566	TVA déductible / biens et services	100	
512	Banque		500
	<i>Facture n° 147 Chèque n° 000943</i>		

N° compte	6/10/N	Débit	Crédit
530	Caisse	300	
512	Banque		300
<i>Bordereau n° RE00014</i>			

N° compte	7/10/N	Débit	Crédit
601	Achats de matières premières	800	
44566	TVA déductible / biens et services	160	
401	Fournisseurs		960
<i>Facture n°234</i>			

N° compte	08/10/N	Débit	Crédit
512	Banque	10 000	
164	Emprunts		10 000
<i>Selon contrat d'emprunt n° PR044782</i>			

N° compte	09/10/N	Débit	Crédit
512	Banque	8 400	
701	Vente de produits finis		7 000
44571	TVA collectée / biens et services		1 400
<i>Facture n° V10-001</i>			

N° compte	10/10/N	Débit	Crédit
6226	Honoraires	320	
44566	TVA déductible / biens et services	64	
512	Banque		384
<i>Note n°834 Chèque 000934</i>			

N° compte	11/10/N	Débit	Crédit
411	Clients	7 200	
701	Vente de produits finis		6 000
44571	TVA collectée / biens et services		1 200
<i>Facture n°V10-002</i>			

N° compte	11/10/N	Débit	Crédit
512	Banque	2 400	
411	Clients		2 400
<i>Paiement 1/3 de la Facture n°V10-002 par chèque</i>			

N° compte	12/10/N	Débit	Crédit
2182	Matériel de transport	20 200	
44562	TVA déductible / immobilisations (*)	4 000	
512	Banque		24 200
<i>Facture n° 2391</i>			

(*) Pas de TVA sur la carte grise.

N° compte	13/10/N	Débit	Crédit
6061	Fournitures non stockables	50	
44566	TVA déductible sur biens et services	10	
530	Caisse		60
<i>Facture n°5698 Pièce de caisse n°1</i>			

N° compte	14/10/N	Débit	Crédit
625	Déplacements, missions et réceptions	275	
44566	TVA déductible /biens et services	55	
512	Banque		330
	<i>Facture n° AF2147 Chèque 000946</i>		

N° compte	15/10/N	Débit	Crédit
623	Publicité	200	
44566	TVA déductible / biens et services	40	
512	Banque		240
	<i>Facture n°00145 Chèque 000947</i>		

N° compte	16/10/N	Débit	Crédit
626	Frais postaux et télécommunications	45	
530	Caisse		45
	<i>Reçu postal n°2147 PC n°2</i>		

N° compte	17/10/N	Débit	Crédit
404	Fournisseurs d'immobilisations	6 000	
512	Banque		6 000
	<i>Selon ordre de virement n°1</i>		

N° compte	18/10/N	Débit	Crédit
626	Frais postaux et télécommunications	45	
44566	TVA déductible / biens et services	9	
512	Banque		54
	<i>Facture n° 3211Prélèvement n°</i>		

N° compte	19/10/N	Débit	Crédit
6061	Fournitures non stockables	400	
44566	TVA déductible / biens et services (TVA 5.50 %)	22	
512	Banque		422
	<i>Facture n° 10-24587 Chèque n°000948</i>		

N° compte	20/10/N	Débit	Crédit
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10	
530	Caisse		10
	<i>Faux billet Pièce de caisse n°3</i>		

N° compte	21/10/N	Débit	Crédit
512	Banque	4 800	
411	Clients		4 800
	<i>Réception règlement client facture du 11/10</i>		

N° compte	22/10/N	Débit	Crédit
616	Primes d'assurances	900	
512	Banque		900
	<i>Quittance n° 321 Chèque n° 000949</i>		

N° compte	24/10/N	Débit	Crédit
401	Fournisseurs	2 400	
512	Banque		2 400
	<i>Selon ordre de virement n°2</i>		

N° compte	25/10/N	Débit	Crédit
615 44566 512	Entretiens et réparations TVA déductible / biens et services Banque <i>Facture n° 765 Chèque n° 000950</i>	50 10	60